



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DE LA PARTICIPATION
FAMILIALE POUR LES CLASSES PONEYS
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

**DÉCISION N° DM-25-355
EN DATE DU 31 OCTOBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 4ème Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation familiale pour les « classes poneys » proposées par la ville de Vincennes dans le cadre des classes in situ pour l'année scolaire 2025/2026 ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour les « classes poneys », qui se dérouleront en mai et juin 2026 au Club Bayard UCPA de la manière suivante :

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
TARIFS	55 €	58 €	61 €	65 €	69 €	77 €	82 €	93 €	106 €	110 €	121 €

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251031-lmc1H13509H1-AR
Date de réception en Préfecture : 31/10/2025
Date de Publication : 31/10/2025